Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260729-2026CM29JUIL01-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUILLET 2026

N°2026-CM29JUIL-01

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2026
Rapporteur : Monsieur Julian EVENO

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 22 juillet, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Michelle LE PETIT ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; Mme Régine MICHARD ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; M. Laurent PESLIER ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Christine ROYER

Pouvoir remis :

Mme Soazig LE BRUN à Mme Julie LAGADEC ; M. Vincent COQUET à M. Stéphane SEVENO ; M. Olivier SUFFICE à M. Benoît OLIVIERO ; M. Patrick CAINJO à M. Julian EVENO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Eric CORFMAT à Pierre LE PALUD ; M. Mickaël LE BELLEGO à Mme Michelle LE PETIT ; M. Laurent PESLIER à Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Christine ROYER à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 19 – Pouvoirs : 9 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Régine MICHARD

Monsieur Julian EVENO indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 22 juin 2026, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Il invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Monsieur Julian EVENO soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1er : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
Mme Régine MICHARD